

N'Djaména, le 15 février 2011

Candidats du PLD dans la circonscription des Monts de Lam
LAOKOLE Jean-Baptiste
MBAIPENA Boaz
DJENADJIBE Djerakei Joseph

A

Monsieur le Président
du Conseil Constitutionnel
NDJAMENA

Objet : Recours contre les irrégularités suivantes constatées dans les élections du 12 et 13 février 2011, dans la circonscription électorale des Monts de Lam, pour :

- Annulation des résultats dans certains bureaux de vote ;
- Validation des bulletins considérés abusivement nuls ;
- Condamnation des actes des autorités politiques, administratives et traditionnelles aux côtés des candidats du parti au pouvoir ;
- Condamnation des actes de menaces, intimidations, pressions et chantages exercés par certains candidats sur les populations, détournant leur suffrage.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de porter à votre haute connaissance que la campagne électorale et les opérations électorales des 12 et 13 février 2011 sont émaillées des irrégularités suivantes dans la circonscription électorale des Monts de LAM.

Ces irrégularités ont influencé négativement les résultats obtenus par notre parti, le PLD. Leur régularisation permettrait à notre liste de connaître la victoire que nous attendons.

1 – En effet, la campagne électorale et les élections elles-mêmes, ont eu lieu sous la surveillance particulière des autorités politiques au plus haut niveau. Le Premier Ministre et les ministres ressortissants de la région ont participé activement aux côtés des candidats du parti au pouvoir, leur apportant appui politique, matériel et financier. C'est ainsi que, outre le passage des ministres sur le terrain, le Premier Ministre lui-même, a effectué une tournée électorale les 10 et 11 février 2011 à LARMANAYE, MBAIKORO, BEBEDJA, DOBA etc. pour faire campagne. Cet acte est contraire à la Loi et à l'Accord du 13 août 2007.

Dans la nuit du 12 au 13 février 2011, le candidat du MPS et le représentant du Chef de Canton de BESSAO, accompagnés d'un membre de la délégation de la campagne du candidat MPS, ont effectué un voyage à BAIBOKOUM, MBAIKORO et MBITOYE, avec les véhicules de l'Etat, pour apporter des moyens financiers et des bulletins de vote faux qu'ils auraient distribués aux électeurs. Dans cette même nuit du 12 au 13 février 2011, le sous-préfet de BESSAO s'est quant à lui livré à la distribution de ces mêmes bulletins de vote faux à la population de BESSAO, ordonnant aux électeurs de mettre dans les urnes, ces bulletins faux qui auraient été préparés d'avance. Ceux remis au moment du vote par les membres du bureau doivent être détruits au retour à la maison. La nouvelle est répandue dans toute la région. Nous avons réussi à récupérer un exemplaire de ces bulletins faux, ci-joint à notre recours. Le Sous-préfet de BAIBOKOUM a reconnu être sollicité et son véhicule pour le voyage à MBAIKORO et MBITOYE. Ces bulletins, ont-ils été fabriqués en dehors du circuit CENI ? Utilisés avec la complicité de la CENI ? Dans tout le cas, il semble que le cas est constaté sur l'ensemble du territoire.

2 – Le PLD constate le nombre très élevé des bulletins nuls, plus de 13 200 comptabilisés. A notre demande pour connaître les raisons, les responsables des bureaux de vote nous disent que les votes faits sur les logos, sur les initiales des Partis, sur les noms des candidats sont considérés par eux comme nuls. Le PLD semble être la principale victime. Nous demandons que ces bulletins soient validés en notre faveur. Il s'agit principalement à BAIBOKOUM, dans les bureaux de vote suivants où nous comptabilisons : (i) MBOUM 2 = 49 bulletins ; (ii) SARA 1 = 52 bulletins ; SARA 2 = 70 bulletins ; (iii) DIVERS = 60 bulletins ; (iv) DIBA 1 = 90 bulletins et (v) DIBA 2 = 46 bulletins. Dans beaucoup d'autres bureaux, plus particulièrement dans la sous-préfecture de LARMANAYE, les électeurs ont également déclaré avoir voté sur le logo du PLD.

3 – Dans le bureau de vote ARABE 2 à BAIBOKOUM, une seule personne avait voté plusieurs fois. Le délégué du PLD avait attiré l'attention du Président du bureau. Celui-ci l'a renvoyé simplement et n'avait pas accepté que cela soit consigné sur le PV. Le PLD demande que les résultats de ce bureau soient annulés.

4 – BAIBOKOUM. Les militaires avaient voté normalement le samedi 12 février 2011, mais aucun délégué des partis politiques n'a assisté au vote.

5 – Au bureau de vote de BEMBAIDANIAN, dans le canton d'OUDOUMIAN, les résultats obtenus par le PLD soit 157 voix, ont été simplement détournés en faveur du MPS, par les membres du bureau de vote : Président, Rapporteur et Secrétaire au motif que c'est en vue d'éviter les représailles du MPS sur la population. En effet, au cours de la campagne, les candidats du MPS ont proféré visiblement et ouvertement des menaces de ce genre à l'endroit de la population, sachant qu'elle allait voter massivement la liste PLD. Les résultats réels dans ce bureau de vote sont les suivants : MPS : 22 bulletins ; PLD : 157 bulletins. Nous avons porté cette situation à la connaissance de la CENI départementale le 15 février 2011.

Les mêmes responsables de ce bureau de vote de BEMBAIDANIAN, ont rendu expressément lentes, les opérations de vote dans ce bureau et dans d'autres (BEDORO, LOH, BENGAMOUNGOU etc.) de manière qu'environ 200 personnes qui étaient là, n'ont pu voter. Les délégués du PLD ont été empêchés de signaler tout cela dans le PV. D'ailleurs trois PV seulement ont été remis aux délégués du PLD dans les Monts de Lam, aucune fiche des résultats.

6 – Dans le bureau de vote de OULIBANGALA, dans le canton de BESSAO, le président du bureau se place carrément dans l'isoloir pour obliger les électeurs à voter pour les candidats MPS. Il refuse à ce que la mention soit portée sur le PV, lequel n'est pas remis à nos délégués. Le PLD demande l'annulation des résultats de ce bureau.

7 – Dans la sous-préfecture de MBAIKORO, le Sous-préfet, le Maire et le Proviseur du Lycée ont pris part visiblement aux opérations, obligeant les électeurs à voter la liste MPS. L'actuel Maire qui était président ou membre de la CENI, devrait normalement abandonner ces fonctions étant nommé entretemps maire. Mais cela n'a pas été le cas et il continue à diriger la CENI sous-préfectorale tout en étant maire. Le PLD de ce fait, demande l'annulation des élections dans cette unité administrative.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre considération distinguée.

Pour les candidats,

Jean-Baptiste LAOKOLE

CC. Monsieur le Président
De la CENI - NDJAMENA